

0230020X  
ACADEMIE DE LIMOGES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PIERRE BOURDAN  
10 PLACE MOLIERE  
23000 GUERET  
Tel : 0555417000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Découpage trimestriel frais scolaires 2023

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 27  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 26  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 25/10/2022  
Réuni le : 14/11/2022  
Sous la présidence de : Olivier Derouin  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le découpage trimestriel des frais scolaires 2023.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Découpage trimestriel des frais scolaires pour l'année civile 2023 approuvé par le conseil d'administration selon la pièce jointe en annexe, avec application aux forfaits suivants :

- Lycéens demi-pension 5 jours
- Lycéens demi-pension 4 jours (sauf mercredi)
- Lycéens pension 5 jours
- Étudiants demi-pension 5 jours
- Étudiants demi-pension 4 jours (sauf vendredi)
- Étudiants internat 5 jours.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0